



LE JASEUR



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN

Bureau municipal : 181 , route Centrale 418 736-5047

Le 28 septembre 2022

Volume 44 Numéro 01

RUBRIQUE MUNICIPALE



QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

RÔLE TRIENNAL 3^e ANNÉE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Valérien :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023 de la Municipalité de Saint-Valérien a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2022;

Que pour l'exercice financier 2023 du rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023 de la municipalité de Saint-Valérien, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 21-11, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 21-11 sont disponibles au bureau de la MRC de Rimouski-Neigette, 200-23 rue Évêché Ouest à Rimouski, G5L 4H4;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Rimouski-Neigette, à l'adresse mentionnée ci-haut, à l'attention du directeur général de la MRC;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 28^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

Marie-Paule Cimon, directrice générale/greffière

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 1^{er} août 2022, ledit conseil a adopté le règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation.

Ledit règlement a été soumis à une consultation publique le 11 juillet 2022.

Le présent règlement n'avait pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le règlement no 2022-346 a reçu l'approbation de la MRC Rimouski-Neigette le 14 septembre 2022 et le certificat de conformité a été émis le 15 septembre 2022.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal aux heures régulières de bureau ou dans le procès-verbal d'août 2022 sur le site Web de la Municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 septembre 2022, date de délivrance du certificat de conformité.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 28^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

Marie-Paule Cimon, directrice générale/greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 1^{er} août 2022, ledit conseil a adopté le règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone.

Ledit règlement a été soumis à une consultation publique le 11 juillet 2022.

Aucune demande d'approbation des personnes habiles à voter n'a été déposée.

Le règlement no 2022-347 a reçu l'approbation de la MRC Rimouski-Neigette le 14 septembre 2022 et le certificat de conformité a été émis le 15 septembre 2022.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal aux heures régulières de bureau ou dans le procès-verbal d'août 2022 sur le site Web de la Municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 septembre 2022, date de délivrance du certificat de conformité.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 28^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière

Mot du maire
Municipalité de Saint-Valérien

Bonjour à tous

Voici un bref résumé des principaux dossiers discutés à la séance du conseil municipal et des rencontres ayant eu lieu au cours des dernières semaines.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE RIMOUSKI

Près de 40 personnes étaient présentes au Centre communautaire de Saint-Valérien pour la rencontre concernant le renouvellement de l'entente actuelle de loisirs avec la Ville de Rimouski.

Lors de cette rencontre, le Conseil municipal a informé les personnes présentes de la proposition de la Ville de Rimouski de l'augmentation importante des coûts de l'entente pour 2023, qui passerait de 16 716\$ à

27 354\$ et des différentes options sur lesquelles le conseil municipal travaille afin de minimiser l'impact de cette augmentation.

En résumé, les personnes présentes ont clairement mentionné l'importance de maintenir une entente de loisirs avec la Ville de Rimouski et ce malgré l'augmentation importante des coûts. De plus, les personnes présentes ont précisé leur réticence à ce qu'une partie des coûts de l'entente soit défrayée par les utilisateurs (carte loisirs).

J'ai aussi précisé (Robert Savoie, maire) que le Conseil municipal prendra sa décision quant au renouvellement de l'entente lors de l'élaboration du budget municipal au mois de novembre en tenant compte des augmentations importantes des autres dépenses municipales (ex. coût du carburant).

De plus, le conseil municipal est en attente de la confirmation d'une subvention de 35 000\$ répartie sur 5 ans qui permettrait de réduire l'impact de l'augmentation des coûts associés à l'entente de loisirs. Nous devrions obtenir une réponse de cette subvention d'ici le début du mois de novembre.

En fonction des informations précédentes, le Conseil municipal maintient sa position de prendre sa décision finale quant au renouvellement de l'entente de loisirs avec la Ville de Rimouski au mois de novembre, lors de l'élaboration du budget pour l'année 2023.

CPE TEMPORAIRE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-VALÉRIEN

La municipalité a reçu les plans finaux de l'architecte, concernant la mise aux normes de locaux du Centre communautaire pour l'hébergement temporaire d'un Centre de la petite enfance (CPE) lundi le 26 septembre.

La municipalité est actuellement à la recherche d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux. En fonction de la disponibilité des entrepreneurs, nous espérons que nous serons en mesure d'offrir

des locaux conformes aux normes du ministère de la Famille au CPE Aurore boréale pour la dernière semaine du mois de novembre.

Il est important de préciser de nouveau que c'est l'organisme CPE L'Aurore Boréale qui est le gestionnaire des places qui seront octroyées pour le service de garde.

RÉNOVATION DE LA PATINOIRE (COMPLEXE MULTI-SPORTS)

Plusieurs personnes ont sûrement constaté, au cours des dernières semaines, la réalisation de travaux importants concernant la rénovation de la patinoire. Les travaux associés au terrain (drainage) sont terminés et le contrat d'asphaltage a été octroyé lors de la séance ajournée du 26 septembre.

Les nouvelles bandes sont en cours de fabrication et elles seront installées au cours des prochaines semaines. Le calendrier de réalisation des travaux est respecté et il est prévu que ceux-ci seront terminés pour la mi-novembre 2022.

Les membres du conseil municipal tiennent à souligner la grande disponibilité et l'excellente collaboration de tous les employés municipaux dans le cadre de la planification des activités et de la réalisation des travaux.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les contrats pour la réalisation des différents travaux de voirie ont été octroyés (changement du ponceau du 5^e rang ouest et asphaltage Route Centrale, avenue Roy et patinoire) et les travaux seront réalisés au cours des prochaines semaines.

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

Suite au déménagement de la bibliothèque scolaire et municipale au Centre communautaire, la Municipalité conviendra, au cours des prochaines semaines, d'un nouveau protocole d'entente pour l'usage de la bibliothèque avec la direction de l'école primaire du Saint-Rosaire.

Robert Savoie, maire
Municipalité de Saint-Valérien

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le club 50 de Saint Valérien vous invite au centre communautaire pour les cours et activités suivantes:

****Les mercredis :** Apprendre et jouer au Pickleball ! Avec Brigitte!

****Les jeudis :** Ré-éducation du mouvement et gestion de la douleur : 10 cours de 60minutes à 9h45 am avec Brigitte!

****En tout temps :** Gym (pour les 15 ans et plus) équipés de plusieurs appareils! Prix divers au mois ou à la fois à petit prix!

****Jeux de cartes avec Elise et Berthe :** mercredis pm : débute en octobre

****Activités en cuisine à venir**

**Pour toutes informations et inscriptions contactez Brigitte Caron,
Présidente–secrétaire du club 50 et Animatrice des activités ViActive et
GYM : 418-730-2011**

Valériennois, Valériennoises!

La Fête au village 2022 aura lieu du 25 au 27 novembre prochain. Les Valheureux Rhizomes offriront un repas communautaire pour l'occasion et plusieurs activités (marché de Noël, conférences, spectacles, etc.) seront au programme et vous seront dévoilées au courant de l'automne. Contactez Diane ou Sylvie pour vous inscrire au marché de Noël ou pour vous impliquer bénévolement!

Contact: (418) 736-5047

Sylvie Ledru, Centre communautaire (poste 4)

Diane Leclerc, Corporation de développement (poste 6)



TESTEZ VOTRE EAU DE PUIITS À TARIF RÉDUIT!

Vous attendez que l'eau de votre puits ait un drôle de goût pour la tester ? Vous pourriez être surpris; même une eau claire, sans saveur peut être contaminée.

Si vous utilisez un puits privé comme source d'eau potable, il est recommandé de faire des tests au moins deux fois par année afin d'en assurer la qualité. Ces tests permettront d'identifier s'il y a des bactéries nocives pour votre santé, et si c'est le cas, les actions à prendre pour résoudre le problème.

Du 1er octobre au 15 novembre, venez chercher votre kit d'échantillonnage sur les heures d'ouverture au bureau municipal de votre municipalité et profitez d'un rabais de 35% (57.85\$ + tx, au lieu de 89.00\$ + tx).

Lorsque vous aurez complété l'échantillonnage, vous devrez retourner le tout à H2Lab (anciennement Laboratoire BSL) qui se chargera de faire les analyses, de vous transmettre les résultats, ainsi que les mesures à mettre en place s'il y a lieu.

Pour plus d'informations, communiquez avec votre bureau municipal.

GABRIELLE PLOURDE
COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
GABRIELLE.PLOURDE@MRC-RN.CA